

Province de Québec

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Paix, lors de la session ordinaire du conseil tenue le 21 décembre 2023, a adopté le règlement numéro 23-1045 – Décrétant la prise en charge de l'entretien du Domaine Côté et de la rue Séguin sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix pour les périodes estivales et hivernales 2023 – 2028 abrogeant les règlements 216 – 241 – 244-1 et 244-1A.

Quiconque peut prendre connaissance du susdit règlement au bureau de la municipalité pendant les heures normales de bureau ou sur le site WEB de la municipalité.

DONNÉ à NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX ce 29^e jour de décembre deux mille vingt-trois.

(signé) *Cathy Viens*

Cathy Viens

Directrice générale, greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 29 décembre 2023, entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vendredi 29 décembre 2023.

(signé) *Cathy Viens*

Cathy Viens

Directrice générale, greffière-trésorière